



Strasbourg, le 13 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prime de Noël : prime de fin d'année pour 183 643 foyers du Grand Est

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre, ont annoncé le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année, dite « prime de Noël », pour les bénéficiaires de certains minima sociaux comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation équivalent retraite (AER).

Cette prime sera **versée le 13 décembre 2019**. Son montant varie en fonction de la composition du foyer : de 152,45 euros pour une personne seule à 442,10 euros pour un couple avec quatre enfants.

Attribuée à plus de 2,3 millions de ménages en France métropolitaine et à l'outremer, elle bénéficiera aux ménages les plus fragiles avant les fêtes de fin d'année.

Composition de la famille et montants de la prime

Pour une personne isolée → 152,45 euros
Pour 2 personnes (couple sans enfant ou isolé avec un enfant) → 228,67 euros
Pour 3 personnes (isolé avec deux enfants ou couple avec un enfant) → 274,41 euros
Pour 4 personnes → isolé avec trois enfants : 335,39 euros → couple avec deux enfants : 320,14 euros
Pour 5 personnes → isolé avec quatre enfants : 396,37 euros → couple avec trois enfants : 381,12 euros
Pour 6 personnes → isolé avec cinq enfants : 457,35 euros → couple avec quatre enfants : 442,10 euros
Par personne supplémentaire : 60,98 euros

Répartition des bénéficiaires par département

Département	Nombre de bénéficiaires
Ardennes	13 191
Aube	12 099
Marne	17 621
Haute-Marne	5 299
Meurthe-et-Moselle	27 264
Meuse	6 320
Moselle	34 155
Bas-Rhin	32 841
Haut-Rhin	20 382
Vosges	14 471
Grand Est	183 643

Contact presse

Aurélie Contrecivile

aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

06 73 85 16 45